

BRÈVES

2015/06/05

[VIDEO] LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET SES BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT

Pionnier du véhicule 100 % électrique, le groupe Renault est le seul constructeur à proposer une gamme complète de quatre véhicules électriques. Sur ce marché prometteur, l'Alliance Renault-Nissan est leader mondial.

Le véhicule électrique a un rôle-clé à jouer dans l'amélioration de la qualité de l'air en ville, car il n'émet ni NOx, ni particules fines lors du roulage (1). D'après une étude menée sur la ville de Rome (Italie), un parc roulant composé de 10 à 20 % de véhicules électriques diminue jusqu'à 30 % la concentration des particules qui entraînent des pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, et jusqu'à 45 % celle du dioxyde d'azote, puissant irritant respiratoire. Du point de vue de l'empreinte environnementale, le véhicule électrique a comme atout de ne pas émettre de CO2 et de ne consommer aucune énergie fossile, au roulage (1). Cela lui permet de diviser par près de deux (2) (par rapport au véhicule thermique équivalent) les impacts environnementaux auquel le secteur des transports contribue généralement le plus : les potentiels de réchauffement climatique et d'épuisement des ressources naturelles. De plus, l'apparition progressive d'offres d'électricité d'origine 100 % renouvelable, accessibles aux entreprises comme aux particuliers, rendra possible une mobilité électrique « zéro CO2 » non seulement lors de l'usage du VE mais aussi lors de la production de l'électricité utilisée pour charger sa batterie.

(1) Hors pièce d'usure. (2) Sur la base du mix électrique européen moyen.